UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE
Relative à la Licence Professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés »

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

SNCF réseau,
Département Formation de la Direction de la Circulation dont le siège est situé au :
174, avenue de France – 75013 Paris,
Représentée par le chef du département Formation, Monsieur Régis PINEAU

Préambule :

L'Université Lyon 2 et SNCF réseau sont depuis de nombreuses années des partenaires dans l'offre de formations proposées aux étudiants (cours, stages, bourses, différentes manifestations, emplois de nos étudiants) et ce autant à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion (Master professionnel Transports Urbains et Régionaux de Personnes, Master Recherche Transport-Espace-Réseaux, Licence professionnelle Management des Services de Transports de Voyageurs, Doctorat en Economie des Transports), qu'à l'IUT Lumière (D.U.T. Gestion Logistique Transport).

Les deux établissements signataires décident d'engager un partenariat qui concerne la Licence Professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF) afin de former les étudiants aux questions relatives à la sécurité ferroviaire. Cette nouvelle licence professionnelle est proposée aux étudiants depuis la rentrée 2014 (LP 7497). SNCF réseau s'engage à réaliser 176 heures d'enseignements, intégrées dans la maquette de la licence mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF). Ces heures seront dispensées par les formateurs de cette entreprise. SNCF réseau s'engage également à accueillir un grand nombre d'étudiants en alternance avec un objectif d'embauche d'au minimum 12 étudiants/an.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lyon 2 et SNCF réseau, les termes de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant le diplôme de Licence Professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés ».

ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITE

- **Article 2-1 : Admission et scolarité**

Les conditions d'admission (niveau et connaissances exigées, procédure de candidature, commission d'accès) **et la scolarité** (modalités de contrôle des connaissances, jurys d'examen, lieux des cours, coordination pédagogique, administrative, et comité de pilotage) **sont présentés dans l'annexe 1.**

Droits d'inscription :
Les étudiants doivent s'inscrire à l'Université Lyon 2, selon la procédure en vigueur. Aucun frais n'est demandé aux étudiants inscrits au titre d'un contrat de professionnalisation.

Jury du diplôme :
Conformément aux jurys de licences professionnelles, le jury comprend au moins 3 membres dont au moins deux enseignants-chercheurs, conformément à l'arrêté du 9 avril 1997. Il doit être composé d'au moins un quart et au plus la moitié de professionnels, conformément à l'arrêté du 17 novembre 1999.

Délivrance du diplôme :
Le diplôme est établi sous le sceau de l'Université Lyon 2, signé par son Président, suivant les dispositions réglementaires relatives à l'édition des diplômes nationaux.

- **Article 2-2 : Aspects pédagogiques**

L'annexe pédagogique qui définit l'organisation de la formation est jointe **en annexe 2. Toute modification entraînera la rédaction d'un avenant.**

ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS

- **Article 3-1 : Disposition financière générale**

Les alternants seront en contrat de professionnalisation. La formation sera financée à hauteur de 9,15 euros de l'heure par l'OPCA. Le coût par alternant est de 5032,50 euros, sa révision pourra se faire par voie d'avenant et sera soumise à validation. SNCF réseau versera le cas échéant la taxe d'apprentissage.

L'annexe pédagogique propose et précise les volumes horaires de la formation. Sous la responsabilité des référents pédagogiques, une évaluation globale du partenariat sera

réalisée chaque fin d'année, pour veiller à un équilibre des moyens financiers et pédagogiques. SNCF réseau adressera chaque année à la fin des cours à l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion une facture relative aux interventions des formateurs de SNCF réseau, sur la base d'un coût horaire chargé de 42,50 euros.

- **Article 3-2 : Répartition des dépenses**

La gestion financière de la licence professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF) est assurée par l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion.

ARTICLE 4 : ASPECTS JURIDIQUES

- **Article 4-1 : Cadre de validité de la présente convention**

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2016-2017. Elle prend effet dès son adoption par les instances compétentes des universités partenaires et ce jusqu'à la fin du contrat quinquennal, soit l'année universitaire 2020-2021.

- **Article 4-2 : Dénonciation de la présente convention :**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

- **Article 4-3 : Règlement des litiges :**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

- **Article 4-4 : Exemplaires originaux et annexes :**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties. Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- **A1 : Scolarité**
- **A2 : Annexe pédagogique**

A Lyon, le 08/07/2016

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université

Signature et Cachet

La Présidente,

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • UNIVERSITÉ DE LYON

Nathalie DOMPNIER

A Paris....., le 24/08/2016

Pour SNCF réseau
Régis PINEAU
Chef du Département Formation

Signature et Cachet

SNCF

DIRECTION DE LA CIRCULATION FERROVIAIRE
Département formation
174, avenue de France - 75013 PARIS
(CRT : IDF secteur PRG - SN 0188
Tél : 01 83 97 51 41

Convention de partenariat pédagogique
Licence Professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF)

Annexe 1 : ADMISSION ET SCOLARITÉ

Conditions d'admission :

La licence professionnelle mention « Management des transports et de la distribution », parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF) est une formation professionnalisante de niveau II, destinée aux étudiants issus de différentes filières de formation ayant déjà validé un cursus Bac + 2 (BTS, DUT, L2 ou tout autre diplôme de niveau III). Les étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans (25 ans révolus) au 1er septembre de l'année d'admission

Peuvent également s'insérer dans le cursus les personnes ayant une expérience professionnelle, validée par le dispositif VAE. La formation est proposée uniquement en alternance.

L'admission est effective après validation :

- de la candidature par l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion, au regard du parcours scolaire antérieur du candidat,
- des tests d'évaluation, des entretiens de recrutement et de motivation par l'Entreprise SNCF,
- des aptitudes physiques et psychologiques à l'exercice du métier.

Scolarité :

Modalités de contrôle de connaissance et jurys d'examen :

Les modalités de contrôle des connaissances sont, conformément à la loi, arrêtées et portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Les modalités générales, ainsi que les modalités particulières du diplôme, sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage effectué dans l'ensemble des bâtiments concernés par le diplôme.

L'ensemble de la formation se déroule sur 12 mois. La formation dispensée est organisée en 5 unités d'enseignement représentant 60 Crédits Européens (ou ECTS). Le semestre 1 correspond à 30 ECTS. Le semestre 2 correspond également à 30 ECTS.

Modalités internes à une unité d'enseignement

Dans chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier. Au sein de chaque unité d'enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux différents modules s'effectue sans note éliminatoire.

Les coefficients s'établissent comme suit :

SEMESTRE 5					
NOM UE	NOM ENSEIGNEMENT	Type enseignement	Nb h étudiant	Coeff	ECTS
Unité d'harmonisation	Transport	CM	8	0,5	2
Unité d'harmonisation	Transport	TD	20		
Unité d'harmonisation	Informatique	CM	8	0,5	2
Unité d'harmonisation	Informatique	TD	16		
Unité transversale	Techniques d'expression	CM	4	0,22	1
Unité transversale	Techniques d'expression	TD	16		
Unité transversale	Communication et management	CM	6	0,44	2
Unité transversale	Communication et management	TD	16		
Unité transversale	Langues (anglais)	CM	4	0,33	1,5
Unité transversale	Langues (anglais)	TD	8		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Coordination et pilotage de projets	CM	8	0,4	2
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Coordination et pilotage de projets	TD	16		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Ressources humaines et droit du travail	CM	6	0,2	1
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Ressources humaines et droit du travail	TD	12		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Economie et Gestion	CM	6	0,2	1
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Economie et Gestion	TD	12		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Droit du transport ferroviaire	CM	4	0,2	1
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Droit du transport ferroviaire	TD	8		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Principes de l'exploitation ferroviaire	CM	10	0,33	3
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Principes de l'exploitation ferroviaire	TD	15		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Principes de l'exploitation ferroviaire	TP	19		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation	CM	10	0,22	2
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation	TD	12		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation	TP	14		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation en situation dégradée	CM	20	0,44	4
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation en situation dégradée	TD	24		
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	Gestion de la circulation en situation dégradée	TP	20		
Insertion professionnelle	Activité en entreprise	ALT		1	7,5

SEMESTRE 6					
NOM UE	NOM ENSEIGNEMENT	Type enseignement	Nb h étudiant	Coeff	ECTS
Unité transversale	Outils informatiques et bases de données	CM	4	0,27	2
Unité transversale	Outils informatiques et bases de données	TD	8		
Unité transversale	Qualité	CM	8	0,27	2
Unité transversale	Qualité	TD	16		
Unité transversale	Langues (anglais)	CM	4	0,2	1,5
Unité transversale	Langues (anglais)	TD	8		
Unité transversale	Management des risques	CM	4	0,27	2
Unité transversale	Management des risques	TD	12		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Logistique et transport ferroviaire	CM	8	0,3	3
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Logistique et transport ferroviaire	TD	16		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Etude d'impact sur l'environnement	CM	8	0,3	3
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Etude d'impact sur l'environnement	TD	16		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Economie des Transports	CM	6	0,2	2
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Economie des Transports	TD	12		
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Management	CM	6	0,2	2
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	Management	TD	12		
Activités de synthèse	Projets tuteurés	PTE	30	1	5
Activités de synthèse	Projets tuteurés	PTA	40		
Insertion professionnelle	Activité en entreprise	ALT		1	7,5

Obtention du diplôme :

Conformément à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, le diplôme est obtenu lorsque :

1/ la moyenne générale à l'ensemble des modules affectés de leur coefficient est au moins égale à 10/20 ;

et 2/ la moyenne des notes obtenues aux modules de chacune des UE 2, 3 et 4, affectés de leur coefficient, est au moins égale à 10/20 ;

et 3/ la moyenne des notes obtenues aux modules de l'UE5, affectées de leur coefficient, est au moins égale à 10/20.

Il est possible d'obtenir un ou plusieurs modules par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Dans le cas d'une dispense, aucune note n'est donnée aux modules correspondants. La moyenne de l'unité d'enseignement est calculée à partir des notes obtenues dans les autres modules.

Mention :
La mention assez bien est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale, la mention bien à partir de 14/20, la mention très bien à partir de 16/20.

Le jury :
La présidente de l'Université désigne sur proposition du doyen de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion, les membres du jury, pour chaque année universitaire.
Le jury comprend un président de jury (enseignant-chercheur) et un suppléant, un enseignant-chercheur parmi l'équipe pédagogique de la formation, ainsi que deux professionnels du secteur concerné, ceci conformément à l'arrêté du 1er août 2011.

La délivrance du diplôme et la validation des unités d'enseignements sont prononcés après délibération du jury.

Lieux des cours :
UFR de Sciences Economiques et de Gestion

Coordination pédagogique, administrative et comité de pilotage :
L'équipe pédagogique regroupe :

- le/la responsable du diplôme
- des enseignants-chercheurs de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2, pour la plupart également rattachés au Laboratoire Aménagement Economie Transports (LAET) qui interviennent directement dans la formation et assurent la cohérence du pôle de formation transport (contenu pédagogique et suivi des étudiants) ;
- des formateurs issus de la profession ou de SNCF réseau

Aurélie Mercier, aurelie.mercier@univ-lyon2.fr 04/72/72/64/03
Jean Luc Cauliez, jean-luc.cauliez@sncf.fr, 01/83/97/51/38

Les personnels et services rattachés à la licence Gestion des Réseaux Ferrés sont les suivants :

- les personnels clés de l'animation de la licence (Services de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion et de l'Université) qui se trouvent de fait à l'interface entre les étudiants, les intervenants et SNCF réseau.

- le service formation continue de l'Université en charge des relations avec SNCF réseau et des étudiants pour le suivi des contrats d'alternance
- le secrétariat de la Direction de la Circulation (SNCF réseau)

Un comité de pilotage se réunit plusieurs fois par an pour le jury de recrutement et en format plus restreint pour l'organisation des différentes opérations clefs de la formation. Ce comité supervise l'ensemble de l'évaluation des cours. Il se compose:

- de représentants de la SNCF réseau (Responsable Développement des Compétences et de la Formation, Responsable d'Unité Formation, Responsable de centre de formation, Chargé de recrutement, Direction des Ressources Humaines de la Circulation)
- de la responsable du diplôme
- de membres invités

Convention de partenariat pédagogique
Licence Professionnelle Gestion des Réseaux Ferrés (GRF)

Annexe 2 : ANNEXE PÉDAGOGIQUE

Offre de cours :

Semestre 5					
UE	Crédits ECTS	Enseignants	Disciplines concernées	Durée totale (en heures)	Modalités de l'enseignement
Unité d'harmonisation	2	Lyon 2	Transport	28	Cours 8h– TD 20h
Unité d'harmonisation	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Informatique	24	Cours 8h– TD 16h
Unité transversale	1	Lyon 2 et/ou vacataire	Techniques d'expression	20	Cours 4h – TD 16h
Unité transversale	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Communication et management	22	Cours 6h – TD 16h
Unité transversale	1,5	Lyon 2 et/ou vacataire	Langues (anglais)	12	Cours 4h – TD 8h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Coordination et pilotage de projets	24	Cours 8h – TD 16h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	1	Lyon 2 et/ou vacataire	Ressources humaines et droit du travail	18	Cours 6h – TD 12h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	1	Lyon 2	Economie et Gestion	18	Cours 6h – TD 12h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	1	Lyon 2 et/ou vacataire	Droit du transport ferroviaire	12	Cours 4h – TD 8h
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	3	Formateurs SNCF	Principes de l'exploitation ferroviaire	44	Cours 10h – TD 15h - TP 19h
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	2	Formateurs SNCF	Gestion de la circulation	36	Cours 10h – TD 12h - TP 14h
Unité de mise en place des compétences professionnelles et technologiques relatives à la gestion de la sûreté et de la circulation	4	Formateurs SNCF	Gestion de la circulation en situation dégradée	64	Cours 20h – TD 24h - TP 20h
Insertion professionnelle	7,5	-	Activité en entreprise	540	

Semestre 6					
UE	Crédits ECTS	Enseignants	Disciplines concernées	Durée totale (en heures)	Modalités de l'enseignement
Unité transversale	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Outils informatiques et bases de données	12	Cours 4h– TD 8h
Unité transversale	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Qualité	24	Cours 8h – TD 16h
Unité transversale	1,5	Lyon 2 et/ou vacataire	Langues (anglais)	12	Cours 4h – TD 8h
Unité transversale	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Management des risques	16	Cours 4h – TD 12h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	3	Formateurs SNCF	Logistique et transport ferroviaire	24	Cours 8h – TD 16h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	3	Lyon 2 et/ou vacataire	Etude d'impact sur l'environnement	24	Cours 8h – TD 16h
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	2	Lyon 2 / Formateurs SNCF	Economie des transports	18	Cours 6h – TD 12h (dont 8h assurées par les formateurs SNCF)
Unité de connaissances liées au domaine ferroviaire	2	Lyon 2 et/ou vacataire	Management	18	Cours 6h – TD 12h
Activités de synthèse	5	Lyon 2 et/ou vacataire	Projet tuteuré	70	Encadrement
Insertion professionnelle	7,5	-	Activité en entreprise	540	

Total : 30 ECTS par semestre